

Annexe 2 : Justification foncière des parcelles visées pour la compensation des zones humides (3 documents)

Cette annexe comporte trois documents :

- Les relevés de propriété et plans des étangs communaux visés pour les mesures de compensation ;
- La convention de mise à disposition de ces étangs de la commune au Maître d'ouvrage.
- L'accord de principe de la commune sur la convention de mise à disposition